

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE  
SEANCE DU 17 Juillet 2019  
DELIBERATION N°2019-33 DU COMITE SYNDICAL

**SPL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE NUMERIQUE : SORTIE DU SYNDICAT MIXTE DOUBS THD**



Le comité syndical, légalement convoqué le 10 juillet 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 17 Juillet 2019 à 17h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Isabelle BONNICEL,  
Alain BOURCIER,  
Daniel BOURGEOIS,  
Pascal CHARTIER,  
Jean-François DUBOIS,  
Nathalie FOREST,  
Sébastien GOSSET,

Guy HOURCABIE,  
Patrice JOLY,  
Vanessa LOUIS-SIDNEY,  
Pascal MOREL,  
Gilles NOËL  
Alain REININGER,  
Régine ROY,  
Denis THURIOT





Pouvoirs :

Mr François DUMARAIS a donné pouvoir à Mr Guy HOURCABIE,  
Mr Thierry FLANDIN a donné pouvoir à Mr Jean-François DUBOIS,  
Mr Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Mme Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Régine ROY.

Le quorum état atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



-  **Vu** l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
-  **Vu** les rapports n° 4 et 6 du Conseil d'administration de la SPL Bourgogne-Franche-Comté Numérique en date du 23 mai 2019, produits en annexe ;
-  **Vu** les résolutions du Conseil d'administration de la SPL Bourgogne-Franche-Comté Numérique en date du 23 mai 2019.
-  **Vu** le rapport n°10.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- ✚ De renoncer à acquérir les quatre cents actions du Syndicat Mixte Doubs THD pour lesquelles Nièvre numérique dispose d'une option d'acquisition en vertu du pacte conclu avec les actionnaires de la SPL ;
- ✚ D'approuver le rachat par la SPL Bourgogne-Franche-Comté numérique des quatre cents actions du Syndicat Mixte Doubs THD et la réduction du capital à deux millions d'euros.
- ✚ D'approuver, les modifications statutaires ci annexées proposées par la SPL Bourgogne-Franche-Comté numérique et les conséquences ;
- ✚ De donner mandat aux représentants de Nièvre numérique à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL Bourgogne-Franche-Comté numérique, à savoir M. Fabien BAZIN et M. Patrice JOLY d'approuver ces opérations et de procéder aux modifications statutaires envisagées et d'approuver les modifications du pacte d'actionnaires ;
- ✚ De donner au Président de Nièvre numérique l'autorisation de signer l'avenant n°1 à ce pacte et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 19 dont 3 pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION  
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2019